

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20201208-DCA2020034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2020



Communication  
2020-030

**Objet : Situation du budget et des emplois (décembre 2020)**

Délibération du Conseil d'administration du 8 décembre 2020

Affichée au siège de la Régie le :

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu les délibérations 2019-054 du 6 décembre 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020, 2020-007 du 20 mai 2020 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2020 et 2020-018 du 9 novembre 2020 approuvant la première décision modificative du budget de l'exercice 2020 ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article unique :** Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la situation du budget et des emplois.